



**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
CONSEIL MUNICIPAL**

**Lundi 27 septembre 2021
SALLE EDGAR FAURE
18H30**

ORDRE DU JOUR

Point d'information

Désignation d'un secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2021

Communication des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs

RAPPORT N° 01 : Démission de Monsieur Jean-Marie SERMIER, Conseiller Municipal, et installation de Madame Christine MUGNIER	8
RAPPORT N° 02 : Décision modificative	9
RAPPORT N° 03 : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Instauration d'une exonération de deux ans pour les constructions nouvelles à usage d'habitation.....	10
RAPPORT N° 04 : Modification du plan d'amortissement des immobilisations.....	11
RAPPORT N° 05 : Multiplexe cinématographique : Subvention d'investissement	14
RAPPORT N° 06 : Subvention 2021 au Foyer Socio-Éducatif du Collège Claude Nicolas LEDOUX dans le cadre d'un voyage scolaire à Verdun	15
RAPPORT N° 07 : Subventions 2021 aux associations sportives des établissements scolaires dolois.....	16
RAPPORT N° 08 : Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Scènes du Jura pour la période 2021-2024 et approbation de la convention de mise à disposition du théâtre de Dole	17
RAPPORT N° 09 : Donation d'objets appartenant au général-baron Simon Bernard.....	18
RAPPORT N° 10 : Approbation du Marché de Partenariat de Performance Énergétique avec la SPL Grand Dole Développement 39 portant sur la rénovation de 5 groupes scolaires	19
RAPPORT N° 11 : Acquisition de la voirie impasse du Boichot et classement dans le domaine public.....	21
RAPPORT N° 12 : Cession de terrain à Madame et Monsieur POPA.....	22
RAPPORT N° 13 : Cession de terrain à Madame et Monsieur BOUE.....	23
RAPPORT N° 14 : Cession de terrain à Madame et Monsieur FAUSTINO	24
RAPPORT N° 15 : Échange de parcelles à la SCI CLAUDIUS.....	25
RAPPORT N° 16 : Concours des maisons et balcons fleuris – Attribution des prix.....	26
RAPPORT N° 17 : Avenant n°4 modifiant la délégation de service public de chauffage urbain.....	28

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUILLET 2021

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2021.

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SA DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoirs, à savoir :

Avec incidence financière

Date	Services	Signataires	Objet	Prix TTC	
				Dépenses	Recettes
27/05/2021	STM	SARL VERNIER CONSTRUCTION	1 Avenant n°1 rénovation énergétique des gymnases COSEC et Josette Tournier Lot 4 : charpente bois - SARL VERNIER	9 904,64 €	
07/05/2021	POLI	Monsieur PERRIN Vincent	2 Convention trimestrielle pour l'occupation d'un emplacement au marché des halles de la Ville de Dole		49,40 €/mois
02/06/2021	CULT	Cameron balloons France	3 Convention de partenariat : prêt d'une nacelle pour une exposition en compensation de financer 2 vols en montgolfières pour les gagnants du jeu concours	400,00 €	
04/06/2021	STM	SAS JULITA	4 Avenant n°3 Réaménagement et réhabilitation de l'école élémentaire Wilson Lot n°2 Menuiseries extérieures	1 632,00 €	
02/06/2021	STM	CYCLOP SECURITE	5 Avenant n°2 au contrat de télésurveillance de la Ville de Dole- prolongation du contrat	813,12 €	
09/06/2021	CULT		6 Tarifs 2021 Nouveau tarifs service culture		3€ visite sans intervenant ou 4€ avec intervenant
15/06/2021	MDP		7 Tarifs relatifs à la mise à disposition de Galeries Éphémères		30€/sem par local ou 15€/sem pour un local partagé
27/05/2021	MDP	M. Robert FERNOUX	8 Convention d'occupation précaire d'un local au 16 grande rue	500,00 €	
25/06/2021	CULT	HELLO DOLE	9 Convention de billetterie, visites guidées du service patrimoine		3€ la visite
17/05/2021	ASSO	Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale du Jura	10 Convention de mise à disposition d'un local à la Visitation		70 €
17/05/2021	ASSO	ACCA	11 Convention de mise à disposition d'un local à la Visitation		35,00 €
25/06/2021	URBA		12 Décision relative à l'exercice du droit de préemption urbain propriété sis avenue Eisenhower	43 145,38 €	
20/05/2021	MDP	M. et Mme COHENDET	13 Convention d'occupation précaire d'un local au 79 rue Pasteur	500,00 €	
08/07/2021	STM	Groupe HELIOS T1	14 Avenant n°1 aménagement cyclable Lot 2 : signalisation horizontale et verticale	2 850,00 €	
01/07/2021	MDP	Le vrac des déglingués	15 Convention trimestrielle occupation emplacement marché des halles		Selon redevance en vigueur

24/05/2021	MDP	M. Louis THOUARD	16	Convention d'occupation précaire d'un local au 40 grande rue	350,00 €	
27/05/2021	MDP	SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39	17	Convention d'occupation précaire d'un local au 22 grande rue	500,00 €	
	CULT		18	Tarifs école des Beaux-arts		selon grille tarifaire
09/07/2021	STM	SJE Agence Colas Nord Est	19	Programme voirie 2021 - Lot n°1 : Chaussées - Éléments fonctionnels 1 à 4	203 898,48 €	
09/07/2021	STM	EUROVIA	20	Programme voirie 2021 - Lot n°2 : Chaussée - Éléments fonctionnels 5 à 11	185 880,00 €	
06/07/2021	STM	BLACHERE ILLUMINATION	21	Contrat de location saisonnière Illuminations de Noël	14 325,91 €	
			22	Marché relatif à la restauration des intérieurs du théâtre de la Ville de Dole		
15/07/2021	STM	Groupement Jacquet/ Hussor Erecta/ SNCB		Lot 1: Installation de chantier, maçonnerie, pierre de taille, carrelage - Avenant n°4	2 831,44 €	
15/07/2021	STM	QUINETTE GALLAY RENAISSANCE		Lot 13: Fauteuils - Avenant n°3	1 200,86 €	
15/07/2021	STM	SARL STC JUNIER		Lot 14 : Ferronnerie - Avenant n°2	36 177,22 €	
15/07/2021	STM	ARTS ET BATIMENTS 63		Lot 6: Peinture décorative, restauration des décors peints - Avenant n°2	3 060,00 €	
20/07/2021	STM	POLYPEINT		Lot 7 - Peinture - sols souples - déplombage - Avenant n°4	-8 400,00 €	
20/07/2021	STM	SARL EJE		Lot 8 - Éclairage - Électricité - Avenant n°3	8 309,48 €	
23/08/2021	STM	SAS TAMBE		lot 11 Machinerie, serrurerie technique, tentures de scène - Avenant n°2	15 114,00 €	
23/08/2021	STM	SASU LPM PERRIN MAZIER		Lot 5 Moquette - Avenant n°1	46 653,36 €	
				Total	104 946,36 €	
			23	Marché relatif à la réhabilitation et réaménagement Wilson 2ème phase		
03/06/2021	STM	SAS DBM		Lot 7: Chauffage, ventilation - Avenant n°1	16 516,49 €	
15/07/2021	STM	SAS DBM		Lot 9 : Plomberie Sanitaire - Avenant n°2	-1 472,04 €	
				Total	15 044,45 €	
30/06/2021	ASSO	Association Kérosène Production	24	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle place du 8 mai	1 500,00 €	
22/06/2021	ASSO	Association Les Boîtes Frasnienne	25	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle dans la cour de l'école Beaugard 12 rue Blanche de Buxy	500,00 €	
16/07/2021	STM	PEGUILLET	26	Avenant n°1 rénovation des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville	2 520,00 €	
28/06/2021	ASSO	Association Les Frères de l'Ours	27	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle cour de l'Hôtel d'Agglomération	600,00 €	
03/07/2021	ASSO	Association l'Atribudu Quoi	28	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle cour de l'école des Sorbiers 162 rue Chantal Jourdy	650,00 €	

23/07/2021	STM	ANVOLIA 21	29	Avenant n°2 Marché de rénovation énergétique des gymnases COSEC et Tournier Lot n°12 : Chauffage Ventilation	3 436,63 €	
19/07/2021	STM	SARL EJE	30	Avenant n°1 Marché de rénovation énergétique des gymnases COSEC et Tournier Lot n°13 : Courants forts courants faibles éclairage	6 450,70 €	
28/06/2021	ASSO	Association SK8CORE	31	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle à la cour de l'école Wilson	750,00 €	
10/08/2021	SGL		32	Tarifs des concerts du CRD organisés par la Ville de Dole + mise à disposition de l'auditorium + participation Orchestre Harmonie année scolaire 2021/2022		selon grille tarifaire
07/07/2021	SPORTS	Madame Romane CHABOD	33	Contrat de partenariat pour être ambassadrice de Dole	300€ + frais + 250€ par manifestation supplémentaire	
23/08/2021	STM	SARL TACHIN	34	Avenant n°1 Rénovation énergétique des gymnases COSEC et Josette TOURNIER Lot n°9- Chapes- carrelage-faïences	4 359,17 €	
23/08/2021	STM	VERNIER CONSTRUCTION BOIS	35	Construction d'un club house au centre équestre - Avenant n°1	2 692,25 €	
01/09/2021	STM	Groupe HELIOS T1	36	Aménagement cyclable Rue de la Proie et rue de Chaux - Lot n°2 : signalisation horizontale et verticale	8 286,36 €	
02/09/2021	Maison du Projet	Iida-YA	37	Convention pour un emplacement au marché des Halles	199,50 € / mois	
02/09/2021	Maison du Projet	SCI Chambertin	38	Convention d'occupation temporaire d'un local commercial situé 17 Grande rue	475,37 €	
02/09/2021	Maison du Projet	CYUPCOM DESIGN	39	Avenant de sous location du local au 25 grande rue : prolongation de la durée		
02/09/2021	Maison du Projet	Mr THOUARD Louis	40	Convention d'occupation temporaire d'un local au 40 grande rue	500,00 €	
02/09/2021	Maison du Projet	Les Caves Maurin	41	Convention pour un emplacement au marché des Halles	100,70 € /mois	
02/09/2021	MG	Association Mission locale	42	Convention de mise à disposition des locaux au 24 Place Nationale		

Sans incidence financière

Date	Services	Signataires		Objet
02/06/2021	ODG	Consulat d'Algérie de Besançon	1	Convention de mise à disposition de locaux municipaux d'une salle à Olympe de Gouges
21/05/2021	ODG	Association épicerie sociale du bassin Dolois	2	Convention de mise à disposition de locaux municipaux
10/06/2021	SGL	Régie de quartier des Mesnils Pasteur	3	Don de 43 vélos issus des objets trouvés
09/06/2021	ODG	Monsieur Stéphane CHAMPANHET	4	Convention de mise à disposition à titre gracieux de la salle Françoise Dolto dans le cadre de la campagne électorale

12/05/2021	ASSO	Association KAROVAN	5	Convention de mise à disposition de locaux municipaux
11/06/2021	ASSO	Association "Jeunesses Musicales France"	6	Convention de mise à disposition de locaux municipaux
07/06/2021	ASSO	Association "La Bravandrilie"	7	Convention de mise à disposition de locaux municipaux
07/06/2021	ASSO	L'Amicale des Médaillés Sportifs de la Région Doloise	8	Convention de mise à disposition de locaux municipaux
01/06/2021	ASSO	Association "Espace Santé Dole Nord Jura"	9	Convention de mise à disposition de locaux municipaux
07/06/2021	ASSO	"Le souvenir Français"	10	Convention de mise à disposition de locaux municipaux
10/06/2021	ASSO	Mme BARTHOULOT Françoise	11	Convention de mise à disposition de locaux municipaux dans le cadre de la campagne électorale
01/06/2021	ASSO	Association "les loisirs populaires Dolois"	12	Convention de mise à disposition de locaux municipaux
24/06/2021	ASSO	Association KAROVAN	13	Convention de mise à disposition de locaux municipaux
27/05/2021	MDP	M. Jean-Marie COUETOUX	14	Convention d'occupation précaire d'un local au 36 Grande rue
22/06/2021	ASSO	Association "Espace Santé Dole Nord Jura"	15	Convention de mise à disposition de locaux municipaux
08/07/2021	ODG	Cafécontact	16	Convention de mise à disposition de locaux municipaux
08/07/2021	ASSO	Préfecture du jura	17	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de l'école Gleitz : dates supplémentaires
30/06/2021	ASSO	Jeunesses Musicales France	18	Convention de mise à disposition de locaux municipaux
15/07/2021	ODG	Association de la maison des Jeunes et de la Culture	19	Convention de mise à disposition de locaux municipaux
19/07/2021	STM	IN SITU Atelier JOURS TERRITOIRES	20	Dialogue compétitif Marché de maîtrise d'œuvre Parc Urbain en rive gauche du Doubs : 3 candidats sont retenus pour la phase candidature
23/07/2021	ASSO	Association La Bravandrilie	21	Avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux municipaux
12/07/2021	Police		22	Stationnement gratuit les 19, 20 et 21 juillet parking Jean de Vienne
21/07/2021	Police		23	Gratuité des stationnements de surface et des parkings : Jean de Vienne, Garibaldi, Terreaux les 27 et 28 août 2021
27/07/2021	SGL	Commune de Foucherans et SOCCRAM	24	Convention d'occupation du domaine public pour l'installation d'antennes pour des caméras de surveillance
21/07/2021	STM	SARL PEGUILLET	25	Avenant n°2 Rénovation des menuiseries extérieures de l'Hôtel de Ville - Répartition budgétaire

RAPPORT N° 01 : Démission de Monsieur Jean-Marie SERMIER, Conseiller Municipal, et installation de Madame Christine MUGNIER

PÔLE : Direction Générale des Services

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Jean-Baptiste GAGNOUX

Par courrier du 28 juin 2021, Monsieur Jean-Marie SERMIER a fait part de sa démission de son mandat de Conseiller Municipal à compter du 14 juillet 2021. Il s'avère donc nécessaire de procéder à l'installation d'un nouveau conseiller.

Compte tenu de sa position de suivante inscrite sur la liste « Une ville qui avance avec vous », Madame Christine MUGNIER prendra place au sein du Conseil Municipal dans les commissions suivantes :

- Commission Municipale « Fonctionnement de l'Institution »
- Commission Municipale « Aménagement et Urbanisme »

Il convient également de nommer un représentant à la SPL Grand Dole Développement 39.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE PRENDRE ACTE** de la démission de Monsieur Jean-Marie SERMIER, Conseiller Municipal,
- **DE VALIDER** l'installation de Madame Christine MUGNIER,
- **D'APPLIQUER** les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT qui prévoit que : « *le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin* »,
- **DE DÉSIGNER** le représentant de la Ville de Dole au sein de la SPL Grand Dole Développement 39.

RAPPORT N° 02 : Décision modificative

PÔLE : Moyens et Ressources/Finances

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Jean-Pascal FICHÈRE

Ce projet de décision modificative a pour objet des ajustements au titre du budget 2021 par ouvertures et transferts de crédits.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les modifications de crédits portés sur le budget 2021 selon le détail ci – après :

Budget Principal

I/F	SERVICE	Chapitre	Nature	Libellé	D	R
	URBANISME	204	20422	MULTIPLEXE - SUB OMNIAREX	350 000,00	
	SERVICES TECHNIQUES	13	1322	RIVE GAUCHE - SUB REGION		60 000,00
	SERVICES TECHNIQUES	21	21351	COMMARDS - COMPLEMENT TRAVAUX	150 000,00	
	SERVICES TECHNIQUES	13	1311	COMMARDS - SUB ETAT		37 000,00
	SERVICES TECHNIQUES	13	1313	COMMARDS - SUB CD39		13 000,00
	SERVICES TECHNIQUES	23	2313	THEATRE - FIN DE CHANTIER (REVISIONS DE PRIX)	50 000,00	
	SERVICES TECHNIQUES	13	1313	VISITATION - SUB CD39		22 000,00
	SERVICES TECHNIQUES	13	13362	VISITATION - SUB ETAT DSIL		20 000,00
	SERVICES TECHNIQUES	13	1312	CENTRE EQUESTRE - SUB REGION		-73 000,00
	SERVICES TECHNIQUES	13	13258	ECLAIRAGE PUBLIC - SUB SIDEC		20 000,00
	DSI	20	2051	LOGICIEL SITES INTERNET	10 000,00	
	DSI	13	1312	LOGICIEL SITES INTERNET - SUB REGION		13 000,00
	DSI	204	2041512	MUTUALISATION SI - PARTICIPATION GRAND DOLE	100 000,00	
	FONCIER	21	2111	ACQUISITIONS FONCIERES - COMPLEMENT	90 000,00	
	FINANCES	10	10226	TAXE D'AMENAGEMENT - REVERSEMENT GD ZAE	12 000,00	
	FINANCES	16	1641	EMPRUNT (Variable d'Equilibre)		650 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT					762 000,00	762 000,00

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** les ajustements de crédits apportés sur le budget 2021 tels que présentés ci-dessus, pour le Budget Principal.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Elu	Direction Générale	Maire
Nom	M. DELSANTE	M. DELSANTE		M. FICHÈRE		
Date	17/09/2021	17/09/2021				
Signature	OK	OK				

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 03 : Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties - Instauration d'une exonération de deux ans pour les constructions nouvelles à usage d'habitation

PÔLE : Moyens et Ressources/Finances

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Jean-Baptiste GAGNOUX

La Ville de Dole avait décidé en 1992 de ne pas appliquer l'exonération de Taxe Foncière pour les constructions neuves à usage d'habitation.

Le Conseil Municipal, comme le permettent désormais les dispositions de l'article 1383 du Code Général des Impôts, vous propose de vous prononcer sur une exonération à hauteur de 40% pendant deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Cette exonération représentera une perte de produit fiscal à hauteur de 20 000 €.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE DÉCIDER** d'exonérer de la taxe foncière sur les propriétés bâties, à hauteur de 40% pendant deux ans, les constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation,
- **DE NOTER** que la perte de produit fiscal revenant à la Ville de Dole est évaluée à environ 20 000 €.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Elu	Direction Générale	Maire
Nom	M. DELSANTE	M. DELSANTE		M. FICHERE		
Date	17/09/2021	17/09/2021				
Signature	OK	OK				

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 04 : Modification du plan d'amortissement des immobilisations

PÔLE : Moyens et Ressources/Finances

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Jean-Pascal FICHÈRE

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et dégager des ressources destinées à les renouveler.

La responsabilité du suivi des immobilisations incombe de manière conjointe à l'ordonnateur et au comptable public. L'ordonnateur est chargé du recensement des biens et de leur identification par la tenue d'un inventaire. Le comptable public, pour sa part, est responsable de leur enregistrement et de leur suivi à l'actif du bilan.

Les travaux d'audit des comptes 2020 du Grand Dole, menés par le Cabinet Orcom, ont permis de mettre au jour un certain nombre d'anomalies ou incohérences dans l'application du précédent plan d'amortissement adopté par délibération du 19 décembre 2018. Par cohérence et parallélisme, il est proposé de mettre en œuvre les nouvelles dispositions proposées ci-après sur le budget de la Ville de Dole.

Il ressort de ces analyses un rappel de certaines règles ainsi que des modifications ou précisions à apporter comme suit :

- La base est le coût d'acquisition (valeur TTC) ;
- La méthode retenue est la méthode linéaire, **au prorata temporis** ; l'amortissement démarre à compter de la mise en service du bien ;
- Pour les biens acquis par lots, la sortie s'effectue selon la méthode du coût moyen pondéré ;
- Les biens dits "de faible valeur" totalement amortis sont sortis de l'inventaire chaque année.

La liste des biens amortissables ainsi que leur durée d'amortissement fixée selon les préconisations réglementaires et la durée de vie réelles constatées par compte est présentée ci-après :

IMMOBILISATIONS		Délibération du 20/12/2018	Délibération du 30/09/2021	Observations
Immobilisations incorporelles				
202	Documents d'urbanisme et numérisation cadastre	10	10	
203	Frais d'études, de recherche et de développement	5	5	
204	Subventions d'équipement versées - Biens mobiliers, matériel et études	5	5	
204	Subventions d'équipement versées - Bâtiments et installations	20	20	
204	Subventions d'équipement versées - Projets d'infrastructures d'intérêt national	30	30	
205	Concessions et droits similaires	5	5	
208	Autres immobilisations incorporelles	5	5	
Immobilisations corporelles				
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	15	15	
2128	Autres aménagements et agencement de terrains	15	/	Non amortissable
2132	Immeuble de rapport	25	25	
2135	Install. générales, agencements, aménagts des constructions	15	15	
2138	Autres constructions	15	15	
2151	Réseaux de voirie	20	20	
2152	Installations de voirie	20	20	
2153	Réseaux divers	60	60	
21531	Réseaux d'adduction d'eau	60	60	
21532	Réseaux d'assainissement	60	60	
2156	Matériel et outillage incendie et secours	5	5	
2157	Matériel et outillage de voirie	5	5	
2158	Autres matériels	5	5	
217	Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition	/	cf infra (4)	
2181	Install. générales, agencements et aménagts divers	10	10	
2182	Matériel de transport - véhicules légers	5	5	
2182	Matériel de transport - camions et véhicules industriels	8	8	
2183	Matériel informatique	5	5	
2184	Matériel de bureau et mobilier	20	20	
2185	Matériel de téléphonie	10	10	
2188	Autres immobilisations corporelles	10	10	

De plus, il convient de préciser :

1. Biens de faible valeur : les biens dont le montant à l'unité est inférieur à 600,00 € TTC sont amortis en un an avec application du prorata temporis ;
2. Subventions d'équipement versées : lorsque des subventions sont versées pour financer une immobilisation non amortissable chez le bénéficiaire, il convient de retenir la durée d'amortissement analogue à celle qui aurait été retenue pour une même catégorie de biens, dans le respect des durées d'amortissement maximales fixées par le CGCT ;
3. Subventions d'équipement reçues : les subventions d'équipement reçues sont amorties au même rythme que le bien pour lequel elles ont été accordées ;
4. Biens reçus au titre d'une mise à disposition : si la collectivité remettante a commencé un plan d'amortissement, la Ville de Dole le poursuit. Si la collectivité remettante n'a jamais amorti le bien, la Ville de Dole ne l'amortit pas. Les biens seront amortis aux comptes 217... selon la même durée que les biens similaires acquis par la collectivité aux comptes 21....
5. Construction sur sol d'autrui : les comptes 214... n'étant pas obligatoirement amortissables, la Ville de Dole poursuivra uniquement les plans d'amortissement en cours à la date du 1^{er} janvier 2021. Les immobilisations comptabilisées sur les comptes 214... à compter de cette même date ne seront quant à elles plus amorties.

L'ensemble de ces dispositions prendront effet à compter du 1^{er} janvier 2021 et s'appliqueront aux immobilisations comptabilisées à compter de cette date, sans rétroactivité.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'ADOPTER** le plan d'amortissement proposé ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2021,
- **DE PRÉCISER** que ce plan d'amortissement s'appliquera sur l'ensemble des budgets de la collectivité.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	M. DELSANTE	M. DELSANTE				
Date	28/07/2021	28/07/2021				
Signature	OK	OK				

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 05 : Multiplexe cinématographique : Subvention d'investissement

PÔLE : Direction Générale des Services

COMMISSIONS : Vie Sportive, Culturelle et Associative/Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Daniel GERMOND

Suite à la déconstruction de la salle de cinéma de la MJC de Dole, la Ville de Dole a demandé à la société OMNIA REX (société exploitante du cinéma Majestic) de conclure avec la MJC de Dole une convention de partenariat.

La société OMNIA REX se lançant prochainement dans la construction d'un nouveau multiplexe cinématographique sur la rive gauche du Doubs, la Ville de Dole souhaite voir perdurer ce partenariat.

Afin de garantir la continuité d'exploitation d'une salle « Art et essai » au sein du futur multiplexe, la Ville de Dole versera à la société OMNIA REX une subvention d'investissement de 350 000 €, au titre du soutien à la culture.

Pour rappel, les dépenses d'investissement du projet de multiplexe représentent un coût global de 11 789 422 €HT, auxquelles participent la Région (50 000 €), le Département du Jura (400 000 €) et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole (200 000 €).

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention de 350 000 € à la société OMNIA REX pour la continuité du soutien au cinéma « Art et essai »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

RAPPORT N° 06 : Subvention 2021 au Foyer Socio-Éducatif du Collège Claude Nicolas LEDOUX dans le cadre d'un voyage scolaire à Verdun

PÔLE : Cabinet du Maire

COMMISSION : Fonctionnement de l'Institution

RAPPORTEUR : Isabelle GIROD

Le Collège Claude Nicolas Ledoux organise cet automne 2021, un voyage scolaire à Verdun pour toutes les classes de 3^{ème}.

L'établissement a choisi de rendre cette sortie obligatoire et gratuite pour les élèves car elle contribue grandement au devoir de mémoire.

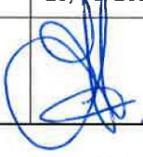
Plusieurs visites sont programmées : mémorial de Verdun, site de Vauquois, Ossuaire, Fort de Douamont, nécropole, le village détruit de Fleury, la tranchée des baïonnettes.

Afin d'aider le collège Claude Nicolas Ledoux à financer ce voyage,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € au Foyer Socio-Éducatif du Collège Claude Nicolas Ledoux,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'octroi de subvention.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	AUDIBERT	METIVIER				
Date	25/08/2021	25/08/2021				
Signature						

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 07 : Subventions 2021 aux associations sportives des établissements scolaires dolois

PÔLE : Sports

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : Sylvette MARCHAND

La répartition du montant total des subventions allouées aux associations sportives des établissements scolaires dans le cadre de l'UNSS (3 500 €), a été confiée aux référents « Sport » des collèges et lycées.

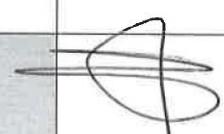
En ce qui concerne l'USEP (Sport du 1^{er} degré), la somme forfaitaire (1 700 €) reste à l'identique de 2020.

USEP (Union sportive de l'enseignement du 1 ^{er} degré)	1 700 €
Association sportive du Collège de l'Arc	290 €
Association sportive du Collège Ledoux	370 €
Association sportive du Collège Bastié	490 €
Association sportive du Collège Mont-Roland	330 €
Association sportive du Lycée Nodier	520 €
Association sportive du Lycée Duhamel	800 €
Association sportive du Lycée Prévert	310 €
Association sportive du Lycée Pasteur Mont-Roland	390 €
TOTAL	5 200 €

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'AUTORISER** ces dépenses liées à l'activité sportive, dans le cadre de l'UNSS et de l'USEP des associations sportives des établissements scolaires du 1^{er} degré et du 2^d degré,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les conventions d'octroi de subvention.

CIRCUIT DES VISAS OBLIGATOIRE

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	D DEJEAN	A HAMIDA- PISAL		S MARCHAND		
Date	16/06/2021	09/09/21				
Signature						

ANNEXE

OUI NON

RAPPORT N° 08 : Renouvellement de la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Scènes du Jura pour la période 2021-2024 et approbation de la convention de mise à disposition du théâtre de Dole

PÔLE : Actions Culturelles

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : Jean-Philippe LEFÈVRE

Dans le cadre de sa compétence en matière culturelle, la Ville de Dole participe, aux côtés de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole notamment, à la diffusion d'œuvres du spectacle vivant.

À ce titre, la Ville de Dole souhaite renouveler son soutien à l'association Scènes du Jura, dont les axes du projet artistique présentés pour les quatre années à venir favorisent le développement de la culture comme outil de promotion sociale et d'équité territoriale.

Ainsi, afin de pouvoir maintenir une offre équilibrée, diversifiée et adaptée à notre territoire et à ses populations, il conviendra d'approuver la convention pluriannuelle d'objectifs proposée par Scènes du Jura à ses partenaires publics pour la période 2021-2024.

Cette convention définit également les modalités de financement et les relations avec les partenaires institutionnels, ainsi que les conditions de suivi et d'évaluation du projet.

En approuvant cette convention, il conviendra également d'approuver la convention de mise à disposition du théâtre de Dole, théâtre à l'italienne, lieu de diffusion et de résidences de créations de Scènes du Jura. Après 5 années de travaux, le théâtre de Dole ré-ouvrira courant décembre 2021, apportant ainsi une richesse supplémentaire en matière d'offres sur le territoire.

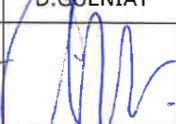
Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 avec Scènes du Jura, joint en annexe,
- **D'APPROUVER** le projet de convention de mise à disposition du théâtre de Dole au profit de Scènes du Jura, joint en annexe,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

ANNEXE :

[Projet de convention pluriannuelle d'objectifs 2021-2024 avec Scènes du Jura](#)
[Projet de convention de mise à disposition du théâtre de Dole](#)

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Elu	Direction Générale	Président
Nom	25/05/2021	25/05/2021		J.P.		
Date	F.VERNEREY	D.GUENIAT		J-P. LEFÈVRE		
Signature						

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 09 : Donation d'objets appartenant au général-baron Simon Bernard

PÔLE : Actions Culturelles

COMMISSION : Vie Sportive, Culturelle et Associative

RAPPORTEUR : Jean-Philippe LEFÈVRE

Après une première donation en 2016, Monsieur Philippe FAURY se propose de faire une seconde donation à la Ville de Dole, d'une partie des pièces ayant appartenu au général-baron Simon Bernard. Ce général-baron, homme politique de la Révolution et de l'Empire, est né en 1779 à Dole.

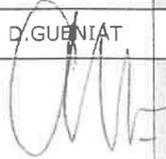
La liste des dons est la suivante :

- un buste du général Bernard,
- un médaillon en plâtre du portrait du général,
- un flacon contenant de l'eau de Waterloo,
- une clé du coffre topographique de l'Empereur,
- la couronne de fleurs offerte au général à l'occasion de son voyage à Dole en 1831,
- le cordon de sonnette du lit du Général à sa mort au Palais Royal le 3 novembre 1839,
- un recueil du discours de Monsieur Merson, rehaussé à la main, "Du courage des Femmes", imprimé à Blois, dans une reliure moirée bleu et or. Cadeau à Madame Bernard.

Ces pièces seront conservées aux Archives de la Médiathèque ainsi qu'au Musée des Beaux-arts de Dole.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la donation de pièces et objets dont la liste est présentée ci-dessus,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Elu	Direction Générale	Président
Nom	21/05/2021	25/05/2021		15/06/2021		
Date	F.VERNEREY	D.GUENIAT		J-P. LEFÈVRE		
Signature						

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 10 : Approbation du Marché de Partenariat de Performance Énergétique avec la SPL Grand Dole Développement 39 portant sur la rénovation de 5 groupes scolaires

PÔLE : Direction Générale des Services

COMMISSIONS : Fonctionnement de l'Institution/Affaires Sociales, Familiales et Scolaires/Transition Écologique

RAPPORTEUR : Nathalie JEANNET

Par délibération n° 21.03.05.39 du 3 mai 2021, le Conseil Municipal a approuvé le principe du recours à un Marché de Partenariat de Performance Énergétique (MPPE), conclu avec la SPL Grand Dole Développement 39, pour la réalisation du projet de rénovation énergétique du parc scolaire de la Ville de Dole.

La Ville de Dole a identifié 5 groupes scolaires pouvant faire l'objet d'une opération de rénovation patrimoniale et énergétique. Le recours à un marché de partenariat pour la réalisation de cette opération a fait l'objet d'une évaluation préalable dont il ressort un bilan global positif en faveur de cette solution contractuelle.

Ce Marché de Partenariat de Performance Énergétique a pour objet de confier à la SPL Grand Dole Développement 39 le financement de l'opération, les études de conception et la réalisation des travaux de rénovation patrimoniale et énergétique, l'exploitation technique, l'entretien, la maintenance et le gros entretien renouvellement (GER) des installations et équipements techniques concourant à garantir la performance énergétique des écoles et groupes scolaires identifiés.

Ce marché de partenariat d'une durée de vingt ans inclut un engagement de performance énergétique à maintenir pendant la durée contractuelle.

Pour assurer l'exécution des prestations mises à sa charge par ce marché de partenariat, la SPL Grand Dole Développement 39 confierait ensuite un marché public global de performance à un groupement d'entreprises comprenant une entreprise générale (mandataire du groupement), un cabinet d'architectes, un bureau d'études techniques, un bureau d'études désamiantage et un installateur-mainteneur.

Ce programme de rénovation concernerait ainsi :

- L'école Saint-Exupéry et la crèche Les Petits Loups
- L'école de la Bedugue
- L'école du Poiset
- L'école Beauregard
- L'école Rochebelle

Le programme détaillé des travaux, les objectifs de performance énergétique, le calendrier prévisionnel de mise en œuvre, les modalités financières ainsi que le pilotage et le suivi du contrat sont précisés dans le marché de partenariat annexé à la présente délibération.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la conclusion du Marché de Partenariat de Performance Énergétique avec la SPL Grand Dole Développement 39 tel qu'annexé à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le marché, ses annexes et tous documents liés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à prendre toutes mesures concourant à l'exécution de la présente délibération.

ANNEXES :

Marché de Partenariat de Performance Énergétique pour la rénovation patrimoniale et énergétique pour 5 groupes scolaires

Annexes du programme général d'opérations

Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (Sémaphores expertise)

Annexes consultables à la Direction Pilotage et Coordination et sur le DRIVE.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Élue	Direction Générale	Maire
Nom	C.VAUTHIER	A.DELL		Monsieur VOINOT	Monsieur GAGNOUX
Date	16/06/2021	23/08		31/08	
Signature					

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 11 : Acquisition de la voirie impasse du Boichot et classement dans le domaine public

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Philippe JABOVISTE

Depuis plusieurs années, les riverains de l'impasse du Boichot se tournent vers la Collectivité pour que celle-ci intègre dans son domaine public la voirie qui dessert leurs propriétés du 90A au 94A rue du Boichot.

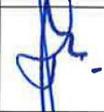
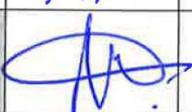
Après examen de l'état de la voirie par les Services Techniques, il apparaît indispensable que des travaux soient effectués avant le classement dans le domaine public. La dépense engendrée par ces travaux s'élève à 18 022,80 € prise en charge à 50% par la Ville de Dole et 50% par l'ensemble des copropriétaires et usagers riverains de l'impasse soit au nombre de 6.

Les quatre copropriétaires ainsi que les deux riverains de l'impasse ont répondu favorablement à l'unanimité à la promesse de cession des parcelles cadastrées CP n° 176, 179 et 181 pour une contenance totale de 340 m² représentant la voirie de l'impasse du Boichot. Cette cession interviendra à l'euro symbolique avec participation financière desdits propriétaires et usagers riverains telle que définit ci-dessus.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition des parcelles cadastrées CP n°176, 179 et 181 d'une contenance totale de 340 m² sises rue du Boichot à DOLE appartenant aux propriétaires suivants :
 - Monsieur Robert LAVERNAUX demeurant 90A rue du Boichot à Dole,
 - Monsieur Marcel FALUE demeurant 90 rue du Boichot à Dole,
 - Monsieur André ANTOINE demeurant 92 rue du Boichot à Dole,
 - Madame Marie-Jeanne BOUCHARD demeurant 94 rue du Boichot à Dole,
- **DE PRÉCISER** que ces acquisitions seront réalisées moyennant l'euro symbolique,
- **DE PRÉCISER** que le montant des travaux de remise en état de la voirie sera réparti à hauteur de 50% pour la Ville de DOLE et 50% pour les quatre copropriétaires nommés ci-dessus ainsi que les deux usagers riverains Madame Béatrice JOURDAIN et Monsieur Fabrice JOURDAIN tous deux domiciliés au 94A rue du Boichot, soit 1 501,90 € chacun,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir,
- **D'APPROUVER** le classement dans le domaine public des parcelles CP n° 176,179 et 181 de l'impasse du Boichot dès qu'elles auront été acquises par la Collectivité et les travaux de voirie effectués.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		JM.REBILLARD		
Date	30/08/2021	30/08/2021	07/09/2021	3/09/2021		
Signature						

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 12 : Cession de terrain à Madame et Monsieur POPA

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Jean-Michel REBILLARD

Madame et Monsieur Dan Vasile POPA sont propriétaires de la parcelle de terrain cadastrée section BN n° 207 sise 13b rue Jean Mermoz à Dole.

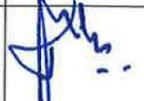
Courant 2020, Madame et Monsieur POPA ont sollicité de la Ville de Dole la possibilité d'acquérir une partie du domaine public situé chemin des Noches afin d'agrandir leur propriété sur l'arrière.

Après étude de cette proposition, il apparaît que la partie du terrain sollicitée ne présente pas d'intérêt particulier pour la Collectivité. Ainsi, à l'issue de divers contacts avec Madame et Monsieur POPA, les parties se sont accordées pour une cession d'un tènement foncier d'une profondeur d'environ 4 mètres dans le prolongement de leur propriété actuelle correspondant à une superficie d'environ 120 m² à parfaire par voie de géomètre, moyennant un prix de vente de 12 euros/m².

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** le déclassement du domaine public d'un tènement foncier d'environ 120 m² à parfaire par voie de géomètre situé chemin des Noches,
- **D'APPROUVER** la vente à Madame et Monsieur Dan Vasile POPA demeurant à Dole, 13b rue Jean Mermoz, d'une partie du domaine public dans le prolongement de leur propriété d'environ 120 m², superficie à parfaire par voie de géomètre,
- **DE PRÉCISER** que cette vente sera réalisée moyennant le prix de 12 euros/m²,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		JM.REBILLARD		
Date	30.08.21			3/09/2021		
Signature						

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 13 : Cession de terrain à Madame et Monsieur BOUE

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Jean-Michel REBILLARD

La Collectivité est propriétaire de la parcelle cadastrée section AS n° 621 qui jouxte la propriété de Madame et Monsieur Farid BOUE située 17 rue Camille Claudel à Dole. Ladite parcelle avait vocation à desservir une opération qui se serait développée dans le secteur.

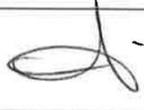
Cette opération n'est plus d'actualité aujourd'hui et la Commune entend donc vendre ce terrain aux riverains voisins de part et d'autre de ladite parcelle.

Ainsi, il a été proposé à Madame et Monsieur Farid BOUE d'acquérir pour moitié la parcelle AS n° 621 pour environ 126 m², superficie à parfaire par voie de géomètre, au prix de 12 euros/m². Au cours du mois de juillet 2021, Madame et Monsieur BOUE ont répondu favorablement à cette proposition.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession à Madame et Monsieur Farid BOUE demeurant 17 rue Camille Claudel à Dole, d'une partie de la parcelle cadastrée AS n° 621 pour une superficie d'environ 126 m², à parfaire par voie de géomètre,
- **DE PRÉCISER** que cette cession sera réalisée au prix de 12 euros/m²,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		JM.REBILLARD		
Date	30/08/2021	30/08/2021	07/09/2021	3/09/2021		
Signature						

ANNEXE OUI NON

RAPPORT N° 14 : Cession de terrain à Madame et Monsieur FAUSTINO

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Jean-Michel REBILLARD

La Collectivité est propriétaire de la parcelle cadastrée section AS n° 621 qui jouxte la propriété de Madame et Monsieur Fransisco FAUSTINO située au 23 rue Camille Claudel à DOLE. Ladite parcelle avait vocation à desservir une opération qui se serait développée dans le secteur.

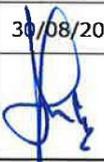
Cette opération n'est plus d'actualité aujourd'hui et la Commune entend donc vendre ce terrain aux riverains voisins de part et d'autre de ladite parcelle.

Ainsi, il a été proposé à Madame et Monsieur Fransisco FAUSTINO d'acquérir pour moitié la parcelle AS n° 621 pour environ 126 m², superficie à parfaire par voie de géomètre, au prix de 12 euros/m². Au cours du mois de juillet 2021, Madame et Monsieur FAUSTINO ont répondu favorablement à cette proposition.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** la cession à Madame et Monsieur Fransisco FAUSTINO demeurant 23 rue Camille Claudel à DOLE, d'une partie de la parcelle cadastrée AS n° 621 pour une superficie d'environ 126 m², à parfaire par voie de géomètre,
- **DE PRÉCISER** que cette cession sera réalisée au prix de 12 euros/m²,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		JM.REBILLARD		
Date	30/08/2021	30/08/2021	07/09/2021	3/09/2021		
Signature						

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 15 : Échange de parcelles à la SCI CLAUDIUS

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Jean-Michel REBILLARD

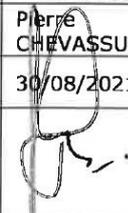
A l'occasion d'une demande d'alignement formulée par la SCI CLAUDIUS, propriétaire de la blanchisserie Roux rue de la Fenotte, qui envisage de clore sa propriété avec un portail, il a été constaté une discordance entre la limite du domaine public à observer et la limite cadastrale du fonds à clore.

L'intervention du géomètre a permis de quantifier cet écart qui peut être gommé par l'échange des parcelles cadastrées section BW n° 297 d'une surface de 73 m² et BW n° 299 d'une superficie de 106 m² au profit de la Collectivité et à classer ensuite dans le domaine public, et d'une parcelle d'environ 13 m² à extraire du domaine public rue André Barthélémy au bénéfice de la SCI CLAUDIUS.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'échange des parcelles BW n° 297 et 299 pour une surface totale de 179 m² au profit de la Ville de Dole et d'une parcelle de 13 m² à extraire du domaine public au bénéfice de la SCI CLAUDIUS domiciliée rue de la Fenotte à Dole,
- **D'APPROUVER** le déclassement du domaine public d'une parcelle de 13 m² rue André Barthélémy,
- **D'APPROUVER** le classement des parcelles BW n° 297 et 299 dans le domaine public,
- **DE PRÉCISER** que cet échange sera réalisé sans soulte,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Comité de Lecture	Élu	Direction Générale	Maire
Nom	Emilie CHAPOUTOT	Pierre CHEVASSU		JM.REBILLARD		
Date	30/08/2021	30/08/2021	07/09/2021	3/9/2021		
Signature						

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 16 : Concours des maisons et balcons fleuris – Attribution des prix

PÔLE : Attractivité et Aménagement du Territoire, Service Urbanisme

COMMISSION : Aménagement et Urbanisme

RAPPORTEUR : Catherine NONNOTTE-BOUTON

Dans le cadre du concours des maisons et balcons fleuris 2021, le jury communal a visité, le 13 juillet 2021, sans prévenir préalablement les 50 personnes inscrites, les habitations des concurrents participant dans les diverses catégories prévues par le règlement.

Le jury communal a arrêté son classement par catégorie et propose d'attribuer aux lauréats les bons d'achat comme suit :

	Classement	Montant du prix
1 ^{ère} Catégorie : Maison avec jardin très visible de la rue	1 ^{er}	150 €
	2 ^{ème}	125 €
	3 ^{ème}	100 €
	4 ^{ème}	75 €
	5 ^{ème}	75 €
2 ^{ème} Catégorie : Décor floral sur la voie publique	1 ^{er}	50 €
	2 ^{ème}	50 €
3 ^{ème} Catégorie : Balcons ou terrasses sans jardin visible de la rue	1 ^{er}	100 €
	2 ^{ème} ex-aequo	100 €
	2 ^{ème} ex-aequo	100 €
	3 ^{ème}	75 €
	4 ^{ème}	75 €
4 ^{ème} Catégorie : Fenêtres ou murs	5 ^{ème}	50 €
	1 ^{er}	75 €
TOTAL		1 200 €

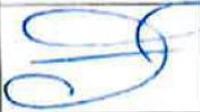
Les concurrents ayant gagné le 1^{er} prix, toutes catégories confondues, en 2020 sont classés hors concours en 2021, mais peuvent concourir pour le prix d'honneur. Le lauréat se verra remettre une coupe fleurie.

Lors de la remise des prix, tous les candidats se verront remettre : une coupe fleurie pour les lauréats 1^{er} de leur catégorie, une plante pour les lauréats de la 2^{ème} à la 5^{ème} place de leur catégorie et une petite composition de fleurs coupées pour les autres candidats pour un budget maximum de 750 €.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **DE DÉCIDER** le versement aux lauréats des prix indiqués ci-dessus pour un montant total de 1 200 € sous forme de chèques K'Dole,
- **DE DÉCIDER** la remise de compositions florales pour un budget maximum de 750 €.

CIRCUIT DES VISAS OBLIGATOIRE

	Rédacteur	Directeur / Chef de service	Étu	Direction Générale	Maire
Nom	Nicole RENAUD	Pierre CHEVASSU	Catherine NONNOTTE-BOLTON		
Date	30/08/21	30/08/21	3/09/21		
Signature					

ANNEXE

OUI

NON

RAPPORT N° 17 : Avenant n°4 modifiant la délégation de service public de chauffage urbain

PÔLE : Services Techniques / Environnement

COMMISSION : Transition Écologique

RAPPORTEUR : Maryline MIRAT

Par délibération n° 10.18.05.82 du 18 mai 2010, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer avec la société SOCCRAM, le contrat de délégation de service public (DSP) relative à la production et à la distribution de chauffage sur le territoire de la Ville de Dole situé sur la rive droite du Doubs, et ce, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence conforme aux dispositions de l'article L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales. Ce contrat de DSP a pris effet le 1^{er} juillet 2010 pour une durée de 24 ans.

Afin d'éviter l'impact tarifaire sur les abonnés de la hausse des obligations d'achat de quotas de CO² de l'exercice 2020, la Ville et la SOCCRAM ont rédigé une proposition d'avenant au contrat de DSP. Cet avenant a pour objet d'acter l'usage d'une partie des revenus issus de la vente d'électricité du cogénérateur gaz pour financer l'achat desdits quotas (148 339 € HT).

D'après le rapport annuel 2020 du délégataire, après application des remises tarifaires contractuelles aux abonnés, il reste 372 646 € HT de résultat net.

Après la mise en œuvre de la proposition d'avenant, le résultat financier se réduit des 148 339 € HT précédemment cités pour se monter à 224 307 € HT.

Selon le contrat de DSP, ce résultat est à partager entre le délégataire et la Ville à part égale, soit 112 153,56 € HT chacun.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

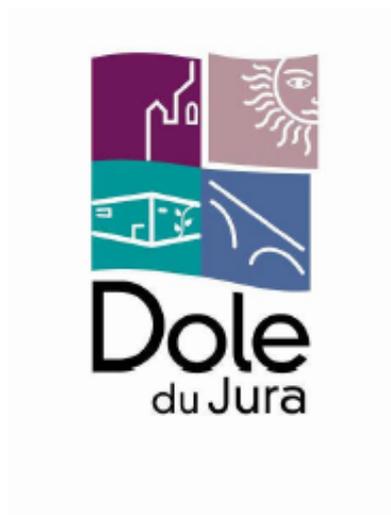
- **D'APPROUVER** le projet d'avenant n°4 à la Délégation de Service Public de chauffage urbain,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à le signer.

CIRCUIT DES VISAS

	Rédacteur	Direction Environnement	DAST	DST	Elue	Direction générale	Maire
Nom	Bruno CORNEVIN	Lydie PALMER	Marie-France MORIZOT	Céline BRESSAND	Maryline MIRAT	Jean-Baptiste VOINOT	Jean-Baptiste GAGNOUX
Date	6/9/21	7/9/21	07/09/21	7/9/21	16/09/21		
Signature							

ANNEXE OUI NON

- Avenant no 4 de la Délégation de service public de chauffage urbain



AVENANT N ° 4

**A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
RELATIVE A LA PRODUCTION ET
A LA DISTRIBUTION DE CHAUFFAGE**

ENTRE :

La **Ville de DOLE**,

Représentée par son Maire, Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX, dûment habilité à la signature des présentes par délibération de son Conseil Municipal en date du 27 septembre 2021,

Désignée ci-après par la "**VILLE**",

D'une part,

ET :

La Société **SOCCRAM** (Société de Chauffe, de Combustibles, de Réparations et d'Appareillages Mécaniques), société anonyme au capital de 2.110.005 Euros, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 552 055 733, dont le siège social est situé 1 Place Samuel de Champlain Faubourg de l'Arche, 92400 Courbevoie,

Représentée par sa Directrice Générale, Madame Aurélie LEHERICY

Désigné ci-après par le « **DELEGATAIRE** »

D'autre part

Ensemble désignées collectivement sous le vocable les « **Parties** »

PREAMBULE

Par délibération n° 10.18.05.82 en date du 18 mai 2010, le Conseil Municipal de la VILLE de DOLE a autorisé le Maire à signer avec la Société SOCCRAM (« le DELEGATAIRE »), le contrat de délégation de service public relative à la production et à la distribution de chauffage sur le territoire de la VILLE de Dole situé sur la rive droite du Doubs (« le Contrat »), et ce, à l'issue d'une procédure de mise en concurrence conforme aux dispositions de l'article L.1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Ce contrat de délégation de service public a pris effet le 1^{er} juillet 2010 pour une durée de 24 ans. Il a fait l'objet de 3 avenants autorisés par délibérations du Conseil Municipal, ci-après ensemble dénommé le « Contrat ».

Les Parties se sont rapprochées et ont convenu du présent avenant n°4 ayant pour objet d'acter l'usage d'une partie du complément du solde de Résultat Brut de la Cogénération (RBC) de l'exercice 2020, partagé entre la VILLE et son DELEGATAIRE, afin de clore le PNAQ III avec un solde non négatif et sans impacter la tarification envers les abonnés. Le présent avenant ne porte ainsi pas de modification substantielle au Contrat.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

AVT 4 DSP DOLE

ARTICLE 1. Mécanisme couvrant la fin du PNAQ III

Conformément à l'avenant n°1 au Contrat, l'achat et la vente des quotas d'émission de gaz à effet de serre (Quotas CO2) ont été confiés au DELEGATAIRE, qui en assure la gestion via un compte de quotas CO2 qu'il a constitué pour la durée du PNAQ III, alimenté par le terme R1CO2.

En application de l'article 3 de l'avenant n°2 au Contrat relatif au « Compte de quotas CO2 », les Parties ont convenu d'introduire à l'article 49.2 du Contrat, dans sa rédaction issue de l'avenant n°1, une clause de revoyure annuelle permettant de vérifier l'adéquation du nouveau terme R1CO2 avec :

- le volume de quotas nécessaire pour la durée restante du PNAQ III et
- le prix d'achat du quota en vigueur et/ou prévisible.

Pour couvrir la durée restante du PNAQ III, qui s'est achevé au 31 décembre 2020, le DELEGATAIRE a été contraint de procéder à l'achat de quotas supplémentaires en 2020. Toutefois, afin de limiter l'impact que pourrait avoir une telle répercussion sur les abonnés en augmentant de manière significative le terme R1CO2, en application de l'article 53.5.2 3) du Contrat, les Parties ont convenu de réduire respectivement leur intéressement cogénération au titre de l'exercice 2020 pour couvrir ce volume d'achat. Elles affectent ainsi, de manière égale, une partie du complément du solde du Résultat Brut de la Cogénération (RBC), tel que défini à l'article susvisé du Contrat, à l'achat des quotas supplémentaires nécessaires à l'équilibrage du compte à fin 2020.

Ainsi, après affectation d'une partie des résultats vers le compte de quotas CO2, le montant résiduel du complément du solde du RBC au titre de l'exercice 2020 qui sera à partager à moitié entre les Parties s'élève à 224 307,00 € HT. Ainsi la Ville percevra la somme de 112 153,50 € HT.

Les Parties entendent expressément préciser que le terme R1CO2 n'est nullement et ne sera pas impacté sur l'exercice 2020.

Succédant au PNAQ III [2013 – 31/12/2020] dit de « renforcement du système », le PNAQ IV [2021 – 31/12/2030] présente un objectif annoncé encore plus ambitieux en matière de réduction des gaz à effet de serre, dans un contexte inflationniste concernant le prix de la tonne de carbone.

Enfin, les Parties conviennent de se rencontrer d'ici la fin de l'année 2021, ou dès que les modalités de la période du PNAQ IV auront été précisées, notamment le niveau des allocations gratuites, pour définir ensemble la trajectoire de la valeur du terme R1CO2 et envisager conjointement les mécanismes à mettre en œuvre afin de limiter l'impact tarifaire pour les abonnés.

ARTICLE 2. DISPOSITIONS GENERALES

Les stipulations de la Convention, de ses avenants 1 à 3 et de leurs annexes respectives non modifiées par le présent avenant n°4 demeurent applicables entre les Parties.

ARTICLE 3. ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Le présent avenant est exécutoire de plein droit à compter de sa notification par la VILLE au DELEGATAIRE, sous réserve de l'accomplissement des formalités prévues à l'article L.2131-1 du Code

AVT 4 DSP DOLE

général des collectivités territoriales et de la purge du délai de recours contentieux courant à son
encontre.

Fait en deux (2) exemplaires originaux, le

VILLE de DOLE

SOCGRAM

AVT 4 DSP DOLE